



Téléphone : 03.44.76.98.16
Télécopie : 03.44.76.74.47

→ Eva.
Un Jarle.

→ Trans à l'Agenc

le 01/07/2011
L. NUT

01 JUL. 2011

AGENCE O.N.F. PICARDIE
COMPIEGNE

Monsieur le Responsable
De l'O.N.F.
3, rue du petit château
60200 COMPIEGNE

Chiry-Ourscamp, le mardi 28 juin 2011

Monsieur,

Votre lettre du 6 mai 2011 nous indique que la révision de l'aménagement forestier est en cours pour la forêt d'Ourscamp-Carlepont. Vous souhaitez que nous vous communiquions nos attentes concernant la gestion de la forêt d'Ourscamp-Carlepont dans une perspective durable et multifonctionnelle.

Vous trouverez ci-après les orientations que nous souhaitons voir mises en œuvre sur le territoire de notre commune, regroupées selon les trois axes que vous suggérez : renouvellement et amélioration des peuplements forestiers ; action en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public :

1. Renouvellement et amélioration des peuplements forestiers :
 - a. Privilégier les espèces feuillues locales et limiter les résineux et peupliers ;
 - b. Abandonner les coupes à blanc (sauf clairière d'étendue limitée) et privilégier la futaie sous taillis et la futaie jardinée a proximité des axes de randonnée ;
 - c. Eviter les plantations en alignement.

2. Action en faveur de la biodiversité
 - a. Adapter la gestion forestière, les peuplements en fonction des zones de protection identifiées (ZPS, zones natura 2000 plus généralement) et de leur particularité (forêt alluviale par exemple).
 - b. Dissuader par un (non) entretien adéquat l'accès au public aux zones réservoirs d'espèces sauf en quelques points d'observation. Veiller en particulier à protéger les écotones (lisières, berges des rivières notamment) ;
 - c. Identifier, privilégier et protéger les corridors biologiques à l'intérieur de la forêt et les corridors liens entre les différents pôles forestiers de la région (forêt de Laigue, montagne d'Attiche notamment) ;

- d. Maintien de clairières dont l'étendue doit être limitée (abandonner les coupes à blanc) afin de maintenir des écotones au sein de la forêt ;
- e. Limiter les impacts des engins d'exploitation forestières (ornières, déstabilisation des sols forestiers,...) ;
- f. Favoriser la mise en place de réseaux bénévoles d'observateur de la faune et de la flore.

3. Accueil du public

- a. Renforcer les contrôles forestiers afin de réduire les dépôts de poubelles et autres dans la forêt,
- b. Valoriser les relations patrimoniales (circuits, panneaux) autour de la forêt de l'Abbaye d'Ourscamp,
- c. Remettre en état les chemins de randonnée à la suite des opérations de débardage ;
- d. Favoriser les accès doux (randonnée pédestre et vélos) à la forêt tout en limitant les accès aux zones sensibles au sens de la biodiversité (cf. points ci-avant) ;
- e. Renforcer la limitation des accès aux engins motorisés en cloisonnant efficacement les accès à la forêt à ce type d'engins, en faisant connaître la loi et les amendes encourues, en réalisant des opérations de contrôle avec les forces de gendarmerie ;
- f. Créer des circuits pédestres ;
- g. Créer des zones de convivialité à proximité des chemins de randonnée (quelques troncs d'arbre laissés pour servir de banc au randonneurs par exemple)
- h. Organiser des sorties d'explication de la forêt, de sa gestion, de son contenu, de son importance à destination du grand public ;
- i. Approfondir et/ou créer des partenariats avec les collectivités locales et notamment avec la maison du tourisme d'Ourscamp (plaquette de connaissance de la flore et de la faune forestière, sortie à thèmes, etc.)

En vous remerciant de nous impliquer dans l'élaboration de l'*aménagement forestier* nous nous tenons à votre disposition pour plus de détail et nous vous prions de croire en notre sincère considération.

Le Maire
Jean-Yves BONNARD

